

La Cour Suprême des Etats-Unis doit revoir et rejeter le recours aux détentions secrètes

(Washington DC, le 30 septembre 2003) – La Cour Suprême américaine devrait annuler la décision d’une cour d’appel fédérale du District de Columbia permettant au ministère de la Justice de garder secret les noms de plus de 1000 personnes arrêtées aux Etats-Unis depuis les attentats du 11 septembre, déclare aujourd’hui Human Rights Watch. Lundi, un groupe d’organisations pour la protection des droits de l’homme, des immigrés et des droits civiques, dont Human Rights Watch, a déposé une requête en ce sens auprès de la Cour Suprême demandant à celle-ci de traiter de cette affaire.

« Le recours aux arrestations secrètes est une question d’une énorme importance pour les droits humains aux Etats-Unis et pour le reste du monde », a déclaré Wendy Patten, directrice du plaidoyer aux Etats-Unis pour Human Rights Watch. « Etant donné le refus du ministère de la Justice de livrer les noms des détenus, c’est à la Cour Suprême qu’il appartient de déclarer que les arrestations secrètes n’ont pas leur place dans une démocratie. »

Human Rights Watch, ainsi que d’autres groupes, ont plaidé pour la publication des noms de centaines de personnes arrêtées en vertu de questions d’immigration et de témoin pertinent après les attentats du 11 septembre. En octobre 2001, ces groupes ont déposé une plainte auprès du ministère de la Justice aux termes de la Loi sur la Liberté de l’Information (FOIA). Le ministère de la Justice a refusé cette requête et les auteurs de la plainte ont dès lors décidé d’engager une procédure.

Hier, les 21 co-plaignants ont demandé à la Cour Suprême des Etats-Unis de revoir une décision prise en juin par la Cour d’Appel du *District of Columbia Circuit*, décrétant que le ministère de Justice n’était pas obligé de rendre public les noms ainsi que d’autres informations demandées. Dans une décision non unanime, la Cour d’Appel concluait que les informations requises étaient exemptées statutairement de l’obligation de révélation car ces informations avaient été rassemblées dans le but d’appliquer la loi et que leur publication « risquait d’interférer avec les procédures d’application de lois »

Les plaignants dans le dossier *Center for National Security Studies V. Ashcroft* contestent cette décision et pressent la Cour Suprême de se saisir de l’affaire aux termes de la FOIA et du Premier Amendement de la Constitution. Est ici en jeu le droit du public de savoir quelles actions le gouvernement a prises – une garantie de transparence et de responsabilité qui est d’autant plus indispensable que les décisions du gouvernement impliquent directement une privation de la liberté. En dissimulant ses prérogatives en matière d’arrestations secrètes, l’Administration Bush a empêché le public de juger si ces prérogatives sont correctement exercées ou au contraire gravement dévoyées.

Il est de plus en plus évident que les droits de centaines de non-Américains ont été violés suite aux attentats du 11 septembre. En août 2002, Human Rights Watch a publié un rapport de 95 pages intitulé *Presumption of Guilt*¹, qui décrit des cas de détention

¹ Présomption de culpabilité

prolongée sans aucune charge, de refus de mise en liberté conditionnelle, d'interférence avec le droit de bénéficier des conseils d'un avocat, et des conditions d'emprisonnement indûment sévères. En juin 2003, l'inspecteur général du ministère de la Justice a publié un rapport de 198 pages contenant les conclusions de son investigation interne sur le traitement des personnes détenues après le 11 septembre pour des questions d'immigration. Le rapport de l'inspecteur général a confirmé que les violations que Human Rights Watch avait signalées, existaient bien. De plus, il a aussi constaté des exemples répétés d'abus physiques et verbaux commis par certains membres du personnel dans une institution fédérale de Brooklyn (New York).

« Le voile du secret posé sur ces détentions a contribué à ces excès », constate Wendy Patten. « Nous demandons à la Cour suprême d'entendre cet appel afin de résoudre des questions importantes en matière constitutionnelle et statutaire, et ainsi, de protéger les droits les plus fondamentaux ».

Des observateurs internationaux suivront de très près ce dossier. Au cours des deux dernières années, de nombreux gouvernements de par le monde ont adopté des lois qui étendent de manière excessive les prérogatives gouvernementales en matière de détention et de surveillance. Quelques gouvernements se sont abrités derrière l'érosion des libertés civiles aux Etats-Unis après le 11 septembre pour justifier leurs propres violations des droits humains.